

Mairie  
DE  
**REPLONGES**



Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 10 novembre 2022

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 03 novembre 2022, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération  
D612022

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël Maires-Adjoints,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire –  
M. MONTERRAT Franck – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis –  
M. GAILLARD Bruno – M. NILLON Christophe – Mme DEGRANGE Valérie –  
Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT  
Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres en

Exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0

Absents ayant donné pouvoir : Mme BOIVIN Nadine a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale, M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à Monsieur VERNOUX Bertrand, Mme BOZONNET Nathalie a donné pouvoir à Mme LOURD Mathilde, Mme PONCET Florence a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe.

Date de la convocation :  
03/11/2022

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

**Objet de la délibération : DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

**Eclairage abords mairie/école**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour le remplacement des luminaires existants sur la place de la mairie pour un montant de 10 554.06 € HT soit 12 664.87 € TTC auprès de l'entreprise SMEE.

**Campagne marquage horizontale**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la réalisation de marquage horizontale sur la commune pour un montant de 10 621.20 € HT soit 12 745.44 € TTC auprès de la société TDM.

**Véhicule électrique – service technique**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'achat d'un véhicule électrique pour le responsable des services technique pour un montant de 17 900 € HT soit 21 480 TTC auprès de la société G2F automobiles. L'ancien véhicule a été repris pour un montant de 3 000.00 €.

**Cylindres électronique – local communal**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture de cylindres électronique pour le local communal mis à disposition du comité des fêtes pour un montant de 768.76 € HT soit 922.51 € TTC auprès de la société FOUSSIER.

Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20221110-D612022-DE  
Date de réception préfecture : 17/11/2022

**Plantations arbres**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture d'arbres pour un montant de 4 269.19 € HT soit 4 696.11 € TTC auprès de la pépinière SOUPE.

**Panneaux signalétiques – carrefour la Madeleine**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture de panneaux signalétiques à installer au carrefour de la Madeleine pour un montant de 875.00 € HT soit 1 050.00 € TTC auprès de la société Signaux Girod.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 15 novembre 2022

Le Maire de REPLONGES,



Bertrand VERNOUX